



Facture d'eau depuis deux jours!

Par **Domi1973**, le **15/11/2009** à **19:06**

Bonjour,
Description rapide : J'habite un studio depuis dix ans. Les charges étaient comprises (avec l'eau) Le propriétaire me réclame aujourd'hui plus de 400 euros d'eau.

Description détaillée : Lorsque j'ai emménagé il y a dix ans dans mon studio, le propriétaire m'avait dit, et non pas écrit, que le loyer était "charges comprises avec l'eau" Pendant toutes ces années je me suis effectivement contenté de payer le loyer dont nous avons convenu et rien de plus. Il y a quelques mois mon propriétaire m'a imposé un nouveau compteur d'eau chez moi (chez lui) et j'ai accepté. Il y a deux jours j'ai reçu dans ma boîte aux lettres un courrier comminatoire dans lequel le propriétaire me réclame un peu plus de 400 euros de facture d'eau depuis le quatrième trimestre 2008. Le relevé (officiel, du syndic) qu'il me fait parvenir indique un peu moins de un euro le litre puisque j'ai pu vérifier que le chiffrage avancé est celui de "mon" compteur et que celui-ci compte "au litre" Cette somme est-elle possible? Je vis seul et n'ai pas une consommation d'eau irrégulière (douche, vaisselle.) Mon propriétaire a-t-il le droit de me réclamer une charge nouvelle et un arriéré aussi important? surtout de façon aussi abrupte et en un temps aussi restreint. Qui puis-je contacter pour obtenir une réponse "juridique officielle" puisque le courrier de mon propriétaire me dit que j'ai quinze jours pour payer sans quoi il me coupera l'eau! Je vous remercie par avance de vos réponses éventuelles,
Dom.